



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N°1290 du 11 JANVIER 2008

Sommaire

	PAGES
■ Agenda	2
■ Infos brèves	2
■ Edito	3
■ COMMUNIQUE DE L'U.G.F.F.	4
■ PRÉFIGURATEURS DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DU M.E.D.A.D.	5
■ PROFESSION DE FOI POUR LES ELECTIONS DU 29 JANVIER 2008 AU COMITE D'EVALUATION DES CORPS DE CHERCHEURS DE L'EQUIPEMENT	6-8
■ COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 3 JANVIER ENTRE L'USSERE ET LA DRASST	9-13
■ DECLARATION C.G.T. A LA REUNION CONCERNANT LE TOILETTAGE DE L'ARRETE DE 1985	14
■ QUESTIONNAIRE SUR LES DROITS SYNDICAUX	15-16

AGENDA

8 janvier 2008 :

Conseil des Services Scientifiques
et techniques

10 janvier 2008 :

Secrétariat Fédéral

10 janvier 2008 :

Groupe de travail fédéral sur l'outil

10 janvier 2008 :

Collectif Fédéral S.A.E.

11 janvier 2008 :

Secrétariat O.F.I.C.T.

11 janvier 2008 :

Réunion Fédérale sur l'arrêté du 22 mai 1985

11 janvier 2008 :

Réunion U.G.F.F. sur les enjeux de la négociation sur
le dialogue social avec la Fonction Publique

14-15 janvier 2008 :

Commission EXécutive U.G.F.F.

16 janvier 2008 :

C.N.F.P. (boycott)

24 janvier 2008 :

Action de grève et manifestation
dans la Fonction Publique

30 janvier 2008 :

Bureau Fédéral

INFOS BREVES

une perspective de réduction chiffrée des émissions de GES, les USA sont de plus en plus isolés sur cette position égoïste. La pression internationale s'est fortement exprimée à Bali. Le syndicalisme a été présent avec une place reconnue d'observateur qui a permis de lancer le débat pour que la place des salariés et des changements à prévoir pour l'emploi dans le cadre des transformations à opérer soient pris en compte dans la négociation. La France prendra au second semestre 2008 la présidence de l'Union Européenne et aura ainsi un rôle important à jouer en 2008 sur la question du changement climatique. La concrétisation des engagements pris au Grenelle de l'environnement sur les secteurs des transports, de l'habitat et de l'énergie par les financements nécessaires sera une première contribution aux objectifs élevés de réduction des émissions de CO2 que l'Europe doit porter dans la négociation qui s'ouvre sur la « feuille de route de Bali ».



Déclaration du 1^{er} janvier 2008

A.N.C.V.

**Au service du droit aux
vacances pour tous**

Depuis plus de 25 ans l'Agence Nationale du Chèque Vacances (ANCV) permet à des millions de nos concitoyens de partir en vacances. En 2007 le volume de chèques émis sera en augmentation de plus de 6 % par rapport à 2006. Les organisations syndicales dont la C.G.T. siégeant au conseil d'administration se félicitent de cette progression qui ne peut que favoriser le départ en vacances du plus grand nombre.



Communiqué du 2 janvier 2008

**Financement syndical
Les recettes de la C.G.T. en 2006**

Comment l'activité syndicale de la C.G.T. est elle financée ? Par qui ? Comment l'utilisation des ressources est elle contrôlée ? La récente actualité et l'agenda social 2008 mettent en lumière les questions du financement et de la représentativité syndicale. Le scandale des fonds secrets de l'UIMM a même été avancé comme prétexte à une clarification du financement des organisations syndicales ce qui est un comble.

M.E.D.A.D.

- **Arrêté du 24 décembre 2007** autorisant au titre de l'année 2007 l'ouverture d'un concours pour le recrutement d'experts techniques des services techniques du ministère chargé de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.
- **Arrêté du 20 décembre 2007** autorisant au titre de l'année 2008 l'ouverture et fixant la date des épreuves écrites d'un concours externe pour le recrutement de secrétaires administratifs de l'équipement du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.
- **Arrêté du 20 décembre 2007** autorisant au titre de l'année 2008 l'ouverture et fixant la date des épreuves écrites d'un concours interne pour le recrutement de secrétaires administratifs de l'équipement du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.
- **Décret n° 2007-1842 du 26 décembre 2007** modifiant le décret n° 2006-1465 du 27 novembre 2006 portant dispositions statutaires relatives au corps des attachés d'administration du ministère de l'équipement.
- **Arrêté du 12 décembre 2007** fixant les conditions d'organisation et la composition du jury du concours professionnel sur épreuves pour l'accès au grade de chef d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'Etat.
- **Arrêté du 17 décembre 2007** modifiant l'arrêté du 22 octobre 2007 autorisant au titre de l'année 2008 l'ouverture de deux concours (externe et interne) pour le recrutement d'architectes et urbanistes de l'Etat élèves et d'un examen professionnel pour le recrutement d'architectes et urbanistes de l'Etat.
- **Arrêté du 12 décembre 2007** autorisant au titre de l'année 2008 l'ouverture d'un concours pour le recrutement d'assistant(e)s d'administration de l'aviation civile au ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, direction générale de l'aviation civile et météo-France.



Déclaration du 4 janvier 2008

**CHOMEURS : SARKOZY décrète la
double peine !**

Le Président de la République vient d'annoncer l'intention de mettre en place un nouveau système de sanction des chômeurs. La C.G.T. continuera d'intervenir dans ce dossier pour obtenir le meilleur niveau d'indemnisation du chômage et donner un contenu avancé à la notion d'offre d'emploi dans le cadre de la conquête de nouvelles garanties collectives pour tous les salariés.



Déclaration du 21 décembre 2007

**Agenda Social 2008
Les sujets sont abordés
Les divergences ne sont pas résolues**

Les confédérations syndicales et les organisations patronales étaient invitées le 19 décembre 2007 à une conférence sociale présidée par le Président de la République. Plusieurs ministres et le Premier Ministre étaient présents.



Communiqué du 26 décembre 2007

**REGIMES SPECIAUX
Communiqué commun Confédération,
Fédérations des Cheminots, Mines-
Energie et des Transports**

Dans un communiqué publié vendredi 21 décembre 2007, Xavier BERTRAND, Ministre du Travail, confirme que les négociations ouvertes depuis la mi-novembre sur l'évolution des régimes spéciaux de retraite se prolongeront au début de l'année prochaine avec participation des représentants de l'Etat. Le Ministre annonce en même temps le processus de consultation sur la première vague de décrets incorporant les principes de la réforme ainsi que les premiers acquis de la négociation. Ces projets de textes ont été communiqués aux administrateurs des caisses de retraites. Ils se seront ensuite au Conseil d'Etat.



**Conférence de Bali sur le climat
2 ans de négociations pour préparer
l'après Kyoto**

La conférence de l'ONU sur le changement climatique, du 3 au 14 décembre 2007, a dégagé un compromis permettant d'engager la négociation qui doit aboutir en 2009 à un nouveau protocole pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre. Le protocole de Kyoto expire en effet, en 2012, et le 4^{ème} rapport du GIEC sur le changement climatique présenté à Bali ne laisse aucun doute sur la nécessité d'engager un processus de réduction drastique des émissions. Si le blocage des Etats-Unis a empêché que soit actée



EDITO

**« Travailler plus pour augmenter le pouvoir d'achat, sortir de la pauvreté, financer les retraites...
Eh bien non, justement, pour les retraites, ça ne marche pas ».**

Après avoir été un slogan de campagne électorale, c'est devenu le tube de la rentrée : il faut travailler-plus. Pour augmenter le pouvoir d'achat, sortir de la pauvreté, pour financer les retraites... Eh bien NON, justement, pour les retraites, ça ne marche pas. C'est ce que montre le bilan de la loi de 2003 que vient de dresser le Conseil d'Orientation des retraites, (C.O.R.). L'allongement de la durée de cotisation était censé financer les retraites, c'est-à-dire permettre, dans la novlangue libérale, de maintenir le niveau des pensions en cotisant plus longtemps. Mais les salariés partent toujours aussi tôt. Et pour cause : 60 % d'entre eux ne sont plus dans l'emploi quand ils atteignent 60 ans. Difficile de travailler plus quand on n'a pas de boulot. Bref, allonger la durée de cotisation est une façon déguisée de baisser le niveau des pensions.

Plus profondément, c'est la logique implicite de ce raisonnement qui est perverse. Le débat sur les retraites permet précisément de prendre le recul nécessaire pour sortir de cette équation sommaire selon laquelle on gagne à priori plus en travaillant trois heures que deux. Que disent les scénarios officiels que personne ne conteste ?

Compte tenu des gains de productivité, il faudra travailler environ deux fois moins dans quarante ans pour produire autant qu'aujourd'hui. On pourrait donc diminuer la durée du travail par deux : n'est-ce pas une bonne nouvelle ? Bien sûr, il faudra financer les retraites. Pour cela, il faudrait travailler environ un mois et demi de plus. C'est beaucoup. Mais à ce prix-là, on pourrait revenir sur les réformes dévastatrices de ces quinze dernières années, qui programment un appauvrissement considérable des retraités.

Faut-il travailler encore davantage ? Cela demande réflexion. Travailler encore plus, peut-être. Mais pour qui et pourquoi ? Travailler plus pour sortir les pauvres de la misère ? Et d'ailleurs, cela ne coûte pas si chère : avec une à deux semaines de travail supplémentaires, on peut y parvenir. On arriverait donc, en finançant les retraites, à travailler environ huit mois dans l'année.

Faut-il travailler encore plus pour faire monter les cours de Bourse, pour doubler des salaires de dirigeants déjà exorbitants ou pour que chaque salarié puisse s'offrir des vacances bien méritées et de repos assuré.

En effet, le gouvernement refuse d'accorder une mesure générale de revalorisation du point d'indice, seule à même d'assurer un réel maintien du pouvoir d'achat pour l'ensemble des agents de la fonction publique.

Pour l'ensemble de ces raisons, les organisations syndicales sur leur plate forme commune à **l'action le 24 janvier 2008 par la grève et les manifestations** pour exiger l'ouverture de réelles négociations sur la valeur du point d'indice et la refonte globale des grilles indiciaires, afin de permettre le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat.

L'équipe fédérale et moi-même vous présentent ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Jean Marie RECH
Secrétaire général de la fédération



COMMUNIQUE DE L'UGFF-CGT

Le vendredi 11 janvier à 10h30, à Lille, Nicolas Sarkozy « *présentera ses vœux aux corps constitués et aux fonctionnaires* ». Cette intervention fera l'objet d'une visio-conférence dans toutes les préfectures de France.

Chaque préfecture organisera à cette occasion une réception pour permettre aux fonctionnaires « volontaires » d'assister à l'allocution du chef de l'Etat. Parmi les inscriptions arrivées, « *un panel représentatif des différents grades et métiers sera retenu* ». Les représentants syndicaux sont également « *conviés* » à s'inscrire.

Dans le même temps, et en dépit de la forte mobilisation du 20 novembre 2007 et du front unitaire unanime des organisations syndicales, les ministres en charge de la Fonction publique persistent à ne pas vouloir prendre en compte nos légitimes exigences portées depuis de nombreux mois en terme de rattrapage des pertes de pouvoir des fonctionnaires par une augmentation du point d'indice.

Dans le même temps, les suppressions massives d'emplois et la mise en œuvre de la révision générale des politiques publiques (RGPP) auront, si elles se réalisent, pour conséquence une perte de qualité du Service public dramatique pour les citoyens.

Si un vœu doit être formulé, c'est que le 24 janvier constitue une journée massive de mobilisation pour peser sur la négociation prévue avec le ministre en janvier,

Pour :

⇒ **Le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat (actifs et retraités) à travers l'augmentation de la valeur du point et une négociation sur la reconstruction de la grille.**

⇒ **Un emploi public statutaire basé sur les besoins réels en matière de services publics, un moratoire immédiat sur les suppressions programmées et des créations urgentes dans les établissements les plus en difficulté.**

⇒ **Une Fonction publique de qualité et de proximité, respectueuse des missions et des qualifications, répondant encore mieux aux besoins de toute la population.**

Montreuil, le 8 janvier 2008

Préfigureurs de l'Administration centrale du MEDAD

Lors du CTP Ministériel du 18 décembre 2007, le ministre Jean-Louis Borloo a présenté les différents préfigureurs pour l'administration centrale du MEDAD.

Outre Didier LALLEMENT qui a pris ses fonctions de Secrétaire général du MEDAD le 3 octobre dernier, la quasi-totalité des préfigureurs est désormais désignée, avec l'objectif de remettre au ministre pour la fin février un rapport proposant l'organisation de l'entité dont ils ont la charge :

- Conseil général de l'écologie, de l'aménagement et du développement durables :
Claude MARTINAND
- Commissariat général au développement durable :
Michèle PAPPALARDO
- Direction générale Énergie Climat :
Pierre-Franck CHEVET
- Direction générale Infrastructures Transports :
Hugues PARANT
- Direction générale Aviation Civile :
Patrick GANDIL
- Direction générale Ressources, Territoires, Habitats :
Jean-Marc MICHEL
- Direction générale Prévention des risques :
Laurent MICHEL
- Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires :
Pierre MIRABAUD
- Délégation interministérielle à la sécurité routière :
Cécile PETIT
- Direction générale des ressources humaines et des moyens :
Hélène JACQUOT-GUIMBAL
- Direction générale pour les affaires européennes et internationales :
Raymond COINTE
- Direction du pilotage et de l'évolution des services :
Corinne ETAIX
- Direction pour les affaires juridiques :
Thierry-Xavier GIRARDOT
- Haut fonctionnaire délégué de défense et de sécurité, et à l'intelligence économique :
Gilles LEBLANC



Elections le 29 janvier 2008 des représentants du personnel au Comité d'évaluation compétent à l'égard du corps des chargés de recherche et du corps des directeurs de recherche de l'Equipement

Présentation du comité d'évaluation :

Il constitue une instance spécifique aux corps des chercheurs de l'Equipement, chargée d'instruire les dossiers de candidature aux concours de recrutement ainsi que d'évaluer scientifiquement et techniquement les chercheurs.

Il comprend 24 membres :

12 représentants de l'administration :

- un membre choisi par le ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables parmi le conseil général des ponts et chaussées ;
- six membres choisis par le même ministre au sein du ministère ;
- cinq membres choisis conjointement par le ministre chargé de la recherche et celui chargé de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

12 représentants du personnel :

- six élus parmi les chargés de recherche;
- six élus parmi les directeurs de recherche;

Ce comité est renouvelé tous les 4 ans. Le président est nommé par le ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables ; en cas de partage des voix dans un vote il a voix prépondérante.

Rôle du comité d'évaluation :

Le comité intervient à deux niveaux :

1/ Sur le recrutement :

En fonction des postes budgétaires ouverts, les concours de recrutement sont effectués sur titres et sur travaux ; ils ont lieu en deux étapes.

D'abord un *jury d'admissibilité* examine les dossiers des candidats et procède à leur audition pour établir une liste de priorité. Ce jury est constitué des membres du comité d'évaluation "restreint aux membres de rang au moins égal à celui de l'emploi à pourvoir".

Dans un deuxième temps un *jury d'admission* établit la liste des candidats admis au vu des dossiers établis par le premier jury. Le jury d'admission comprend deux membres élus et deux membres nommés, appartenant tous les quatre au comité d'évaluation, trois personnalités désignées par le ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, ainsi que les directeurs des centres de recherche et laboratoires concernés.

Les chargés de recherche sont d'abord nommés en qualité de *stagiaires* pour une période d'un an renouvelable une fois; ils sont titularisés après avis du comité d'évaluation.

2/ Sur l'évaluation :

Les chargés de recherche et les directeurs de recherche font l'objet d'une appréciation écrite formulée par le comité d'évaluation au vu d'un *rapport* que doit fournir l'intéressé tous les deux ans, ainsi que du rapport de son directeur de recherche éventuel. L'appréciation est portée à la connaissance de l'intéressé. Les avancements se font par échelon et par grade, ce dernier étant fait uniquement au choix par le ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables après avis du comité d'évaluation.

Le comité d'évaluation donne également un avis sur le *détachement* des fonctionnaires dans un autre établissement, sur *l'intégration* de chercheurs provenant d'autres organismes, sur les *mises à disposition*, sur les *problèmes disciplinaires*.

Les problèmes d'orientation et les problèmes déontologiques :

La recherche pratiquée dans nos laboratoires (LCPC, CETE, IGN, CETMEF, Météo France) tire son originalité et son efficacité de sa proximité du terrain : des problèmes remontent du terrain et des résultats sont confrontés à leur application. Elle est à la fois fondamentale et appliquée, elle permet des synergies avec l'ENPC, l'ENTPE et leurs centres de recherche. Les activités qui en résultent sont donc multiples et complémentaires, elles nous amènent à refuser une hiérarchisation entre leurs différents aspects. La contrepartie en est l'obligation de faire des choix, sans étouffer la liberté, et de travailler en réseau.

Pour nous CGT, la recherche et ses activités associées au sein du RST constituent un *service public*. Elles ont donc une finalité qui ne relève pas de la simple logique du "client-roi". De l'enjeu stratégique qu'elle représente pour la collectivité, la recherche doit se caractériser par des qualités morales qui ont pour noms : l'objectivité, la qualité, l'égalité, la solidarité, la déontologie. Si une part significative de nos activités doit s'effectuer dans le cadre de contrats avec des entreprises, il faut que cette part reste suffisamment faible pour ne pas remettre en cause l'indépendance de nos laboratoires, nécessaire au respect de nos missions de service public.

Le **comité d'évaluation** est au cœur de ces problèmes de choix et de comportement. De plus il doit prendre ses responsabilités quant à l'évaluation des chercheurs. Les problèmes auxquels seront confrontés les représentants élus du personnel dans la gestion de ces corps sont nombreux et délicats. Le bon fonctionnement de ce type d'instance est un point important, aussi bien pour les agents des corps concernés que pour l'avenir de nos établissements. Aussi la tâche qui attend nos élus, si vous leur accordez votre confiance, ne peut être remplie que dans le respect de certains principes.

Les représentants de la liste CGT attachent la plus grande importance à l'objectivité et à l'impartialité des choix et propositions qu'ils émettront, à leur transparence. Une confrontation des avis au sein du groupe des élus permettra de mieux atteindre ces objectifs ; au moins deux élus devront instruire chaque dossier.

Nos élus auront à défendre les intérêts des agents, en s'appuyant notamment sur les documents fournis par les agents eux-mêmes. Il s'agira de valoriser les corps sans tomber dans un corporatisme qui s'opposerait au rayonnement scientifique et qui irait à l'encontre des solidarités nécessaires à la survie du réseau scientifique et technique du ministère.

Ils veilleront aux équilibres fondamentaux entre les différents types de fonctions qui font l'originalité de nos établissements et qui vont de la recherche de base à l'innovation et au développement.

Ils encourageront la pluridisciplinarité et la coopération, l'esprit d'ouverture.

Ils tenteront de favoriser, dans la mesure de leurs moyens, le développement de l'ensemble du réseau scientifique et technique qui par son contact avec le terrain et son esprit de **service public** est la source principale qui détermine les besoins de recherche et permet leur concrétisation.

Pour toutes ces raisons, le 29 janvier 2008, votez et faites voter pour la liste présentée par la CGT.

Nos Candidats

Directeurs de recherche :

Titulaires :

Philippe MESTAT – *Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC Paris)*

Philippe TAMAGNY – *Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC Nantes)*

Thierry CHAUSSADENT – *Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC Paris)*

Jean-François CARON – *Ecole nationale des ponts et chaussées (ENPC)*

Bernard JOUVE – *Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE)*

Marie-Line GALLENNE – *Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC Nantes)*

Suppléants :

Patrice CHATELLIER – *Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC Paris)*

Sylvie PROESCHEL – *Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC Paris)*

Chargés de recherche :

Titulaires :

Nicolas ROUSSEL – *Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC Paris)*

Laurent GAILLET – *Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC Nantes)*

Laurette WITTNER – *Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE)*

Teddy FEN-CHONG – *Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC Marne-la-Vallée)*

Gilles FORET – *Ecole nationale des ponts et chaussées (ENPC)*

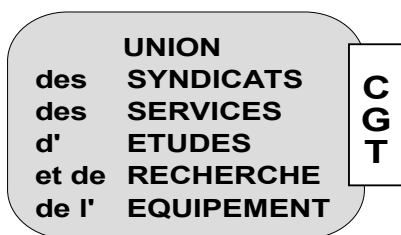
Laëtitia VAN SCHOORS – *Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC Paris)*

Suppléants :

Véronique BOUTEILLER – *Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC Paris)*

Françoise LAFAYE – *Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE)*

Mandataire pour la liste déposée par la CGT : Nicolas BAILLE.



UNION DES SYNDICATS DES SERVICES D'ÉTUDE ET DE RECHERCHE DE L'ÉQUIPEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 85/82 86 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E-mail : ussere@cgt.fr

Compte-Rendu de la réunion DRAST/CGT du 03/01/08

Présents :

Pour l'administration : Régine Bréhier (*Directrice de la DRAST*) ; Eric Le Guern (*Sous-directeur à la DRAST*) et Marie-Christine Settimo (*GRH*).

Pour les syndicats :

CGT : Nicolas Baille, Arnaud Rougé.

A la demande de l'USSERE-CGT, la DRAST a rencontré la CGT le 3 janvier 2008.

La DRAST a ouvert la séance par le contenu qu'elle envisageait pour cette réunion :

Faire le point sur les différents travaux en cours :

la mise en place de MEDAD, la RGPP (*Révision Générale des Politiques Publiques*)...

le choix de CAP GEMINI en tant que bureau de consulting pour assister la DRAST dans les chantiers à mener.

La CGT a alors fait une intervention préliminaire :

Quelle est la position de la DRAST dans la nouvelle organisation (*présentée au CTPM du 18/12 par le ministre*) de l'administration centrale?

Le périmètre du CSST (*Conseil des Services Scientifiques et Techniques*) n'est plus dans sa configuration actuelle de nature à couvrir le champ du MEDAD avec en particulier l'arrivée de l'ex écologie.

des modifications s'imposent en intégrant la place de la DRAST dans le Commissariat Général au Développement Durable (*CGDD*).

La CGT souhaite voir avancer les chantiers à mener pointés dans la note d'orientation du RST du 15 février 2007 avec plus particulièrement :

le pilotage du RST (technique et administratif),

l'ouverture aux collectivités territoriales,

les déroulements de carrières et autres aspects GPEEC (*Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences*).

Dans quel contexte un projet de loi sur la création d'un réseau technique des collectivités a été proposé au sénat (*par le député des Pyrénées Orientales J.P. Alduy*) et quelles chances aurait ce projet d'aboutir?

La DRAST :

pour ce qui concerne le périmètre du RST, la composition sera revue après la réorganisation du ministère (période actuelle de préfiguration) en prenant en compte l'appartenance de la DRAST au CGDD.

une organisation opérationnelle sera recherchée pour intégrer les services ex-écologie au CSST dans la mesure où la plupart des services déconcentrés sont organisés en agences ou établissements publics.

sur le fait que la DRAST soit intégrée au CGDD, l'articulation sera faite avec le Secrétariat Général. L'organisation du ministère est en phase de préfiguration et les modes de fonctionnements se mettront en place progressivement. La DRAST présente un atout pour le CGDD dans la mesure où il constitue un des seuls moyens d'intervention directe de cette direction.

pour la DRAST, la proposition de loi Alduy pointe une des pistes de progrès que l'ouverture du RST aux collectivités territoriales doit approfondir avec une attente des collectivités de se situer plus en amont des orientations et décisions.

La CGT réaffirme sa revendication d'aller au-delà d'une simple ouverture du RST en faisant du RST un réseau partagé Etat-Collectivités Territoriales.

Pour la DRAST :

L'ouverture du RST doit être portée au-delà de son avancement actuel avec un sujet en particulier : l'accueil des personnels d'horizons divers.

Pour répondre aux points soulevés par le projet de loi Alduy, il pourrait être envisagé de réserver une part du budget de certains organismes comme le SETRA, CERTU... où les collectivités seraient positionnées en amont des décisions et projets sans pour autant avoir recours à un établissement public RST collectivités territoriales.

Concernant la RGPP, aucun arbitrage n'est encore fait pour ce qui concerne le RST.

Sur le cabinet de consulting CAP GEMINI, la DRAST précise qu'il s'agit d'un cabinet qui travaille également pour le DGME (*Direction Générale de la Modernisation de l'Etat*). Il assistera la DRAST sur la mise en oeuvre de la circulaire PERBEN du 15 février 2007 sur 4 points :

le chantier sur les laboratoires régionaux,
la focalisation du RST sur les enjeux critiques,
le pilotage du RST,
le séminaire avec les collectivités territoriales.

Leur travail servira à alimenter les éléments que doit fournir la DRAST dans le cadre des audits de la RGPP.

La CGT fait part du vécu difficile qu'ont les agents et en particulier l'encadrement dans ce contexte où l'avenir est incertain :

Tout d'abord, la CGT a pointé la dévalorisation ressentie par les cadres A et B du ministère d'une part du fait de l'incertitude pesant lourdement sur l'avenir du RST, des CETE et en première ligne des Laboratoires Régionaux ainsi que sur les missions sous la menace RGPP. d'autre part, les agents en poste dans le RST souffrent de l'absence de valorisation de carrières techniques voire même de handicaps à un déroulement de carrière.

Au delà de la technique de nature à être propre au RST, c'est le management qui est mal vécu par les agents :

du fait d'une opposition identitaire entre le management et la technique,

du fait de manque de cohérence des organigrammes mettant par exemple des A en situation d'encadrer des A.

du manque de culture RST des cadres ayant exercé dans d'autres services engendrant des tensions au sein des CETE et LR.

Les évolutions récentes du ministère de l'équipement et maintenant du MEDAD peuvent faire craindre une fuite des compétences.

La DRAST :

reconnaît que le processus RGPP ainsi que la réorganisation du ministère sont de nature à générer une période de flou. Des éléments de réponse devraient être apportés d'ici mars/avril 2008.

Pour ce qui concerne la RGPP, le processus se déroule en 2 temps :

temps d'audit et de restitution par les équipes d'audits ,

dans une seconde partie, le ministre (*la DRAST pour ce qui concerne le RST*) défend ses points de vue.

Pour la DRAST, le RST est un lieu de mutualisation des moyens, un lieu d'échanges techniques et un lieu d'ingénierie. Le RST est par ailleurs largement reconnu par les professionnels et par les clients.

Quant aux LR, si convaincre les auditeurs de la RGPP du bien-fondé des activités « de pointe » comme les actions de recherche, il en est tout autrement des prestations « courantes » et qui plus est peuvent être dans le champ concurrentiel. C'est pourquoi la DRAST affiche le besoin de disposer de données chiffrées consolidées. Le cabinet de consulting CAP GEMINI a été, pour une partie de sa mission, mandaté pour fournir à l'administration des données harmonisées et fiables.

La CGT intervient alors :

pour souligner quelles pourraient être les conséquences d'une réduction massive voire un abandon des missions en prise avec le terrain et les essais de base, base de la compétence et du développement de compétences pointues. La CGT a réaffirmé que les prestations de base sont indispensables à la capitalisation du savoir et des pratiques pour alimenter les prestations à haute valeur ajoutée et la recherche.

pour faire part du groupe de travail sur le corps des ETST (*rapport Durand*) qui concluait à la continuité d'un corps de catégorie C propre au RST : les Experts Techniques. Comment envisager un corps de catégorie C majoritairement présent dans les CETE, et plus particulièrement dans les LR, alors même que la réduction des prestations « courantes » (de terrain et essais) repyramiderait les effectifs vers la catégorie B et A?

La DRAST réaffirme le besoin d'appuyer leur argumentation auprès des auditeurs RGPP sur les chiffres des LR que CAP GEMINI aura pour tâche de consolider et harmoniser.

La CGT fait le parallèle entre la RGPP, qui derrière l'objectif de ne garder que les missions que l'Etat ne peut pas abandonner vise la réduction des ETP (*Équivalent Temps Plein*), et la mutualisation des services supports qui pour réduire les effectifs regroupe des fonctions communes à plusieurs services avec plusieurs exemples :

au CETE Nord Picardie des actions de la CGT ont permis de « limiter » l'impact de ces mutualisations concernant la formation,

au CETE Normandie Centre, l'objectif du DRE (*Directeur Régional de l'Équipement*) serait une réduction de moitié des effectifs supports.

Dans ces 2 CETE, la situation est très mal vécue par les agents et particulièrement au CETE Normandie Centre. La CGT se dit très préoccupée par une mutualisation aveugle et qui se fait au gré du DRE dont dépend le CETE avec la certitude qu'aucun n'y échappera.

La DRAST réaffirme que la mutualisation des activités supports a été un choix du ministère, dans un cadre contraint de réduction des effectifs, pour limiter l'impact sur la technicité des services. Elle comprend le ressenti des agents et précise que l'utilité de leur production n'est pas en question.

La CGT aborde alors la question des mutualisations : tout d'abord au travers de l'exemple d'OPADIC (*démarche de polarisation des Divisions Informatiques des CETE*). Cette polarisation illustre l'articulation avec la mutualisation des services informatiques dans les CSM (*Centre Support Mutualisé*) et l'abandon des missions d'assistance de proximité des CETE. OPADIC a été organisé par la DGPA sans prendre en compte les compétences existante pour répondre à l'organisation des directions de programmes LOLF.

Ensuite en lien avec la question du pilotage du RST par rapport aux polarisations annoncées par la DGUHC.

La DRAST a précisé que la démarche qu'elle souhaitait engager consisterait à donner un mandat au directeurs de CETE en leur laissant les choix d'organisation.

La CGT a mis l'accent sur le besoin de renforcer voire créer une véritable identité réseau pour le RST :

la CGT note que les journées techniques route sont désormais ouvertes dans sa totalité au privé alors qu'auparavant une partie de ces journées était consacrée à un échange entre membres du RST permettant de traiter des questions propres à nos services.

La CGT a mentionné la production de JP Magnan concernant la polarisation de l'activité géotechnique avec comme approche une capitalisation des connaissances au service de tous. La CGT est opposée à toute polarisation par défaut visant à gérer les pénuries voire à supprimer les compétences.

La DRAST répond :

pour ce qui concerne des échanges techniques, les COTITA (*Conférences techniques interdépartementales des transports et de l'aménagement*) sont réservées aux collectivités territoriales et à l'Etat,

la DRAST souhaite préserver le fonctionnement en réseau du RST, un travail sur les carrières techniques au sein de RST est mené avec la DGPA pour les A. Une circulaire devrait être rédigée d'ici le second semestre 2008. Un travail sera réalisé pour les B.

La CGT interroge la DRAST sur la validation, par le nouveau Cabinet, de la circulaire Perben du 15 février 2007.

Pour la DRAST :

la circulaire n'est toujours pas validée dans son intégralité (*seule la partie sur l'ouverture du RST aux collectivités territoriales est validée*). Cependant elle reste toujours d'actualité et dans sa rédaction initiale elle est de nature à prendre en compte les nouveaux champs du MEDAD. la question sera de gérer le basculement des activités routières vers les champs du MEDAD.

la CGT trouve satisfaisante la méthode de travail proposée par fiches posant les problématiques et ouvrant des pistes de réflexion comme cela avait été le cas pour la rédaction de la note d'orientation du RST.

La CGT interroge la DRAST sur une échéance mars/avril pour un chantier GPEEC.

La DRAST intervient sur cet aspect :

elle étudie les solutions pour le remplacement du seniorat, elle mène une étude sur la création d'un vivier de spécialistes et experts. Un travail est en cours sur les comités de domaines qui doivent avoir vocation à identifier des experts et spécialistes et accompagner des parcours professionnels.

Pour la CGT, les comités de domaines ne doivent pas servir de palliatif au management et conditionner les propositions aux promotions. La CGT réaffirme que le RST n'est pas constitué que de spécialistes ou d'experts et que chaque agent doit avoir un déroulement de carrière linéaire.

Pour conclure, la CGT souligne quelques points :

la CGT souhaite une concertation sur les chantiers de polarisation et GPEEC, pour ce qui est du pôle scientifique de Marne la Vallée, la CGT exprime l'inquiétude des personnels qui craignent un éloignement du MEDAD avec un rapprochement vers le ministère de la recherche.

La CGT souhaite avancer rapidement sur plusieurs sujets :

les déroulements de carrière (GPEEC)

l'ouverture aux collectivités territoriales avec un partage Etat/collectivités

**Déclaration d'André MANDARD au nom de la CGT
à la réunion du 10/12/2007 concernant le toilettage de l'arrêté de 1985**

L'Arrêté du 22 mai 1985 avait comme objectif d'améliorer les moyens d'animation et de coordination de l'action sociale en donnant un plus grand rôle aux partenaires sociaux et notamment aux organisations syndicales.

La circulaire du 26 juin 2000 signée par le ministre Jean-Claude Gayssot représente l'aboutissement de la reconnaissance du travail accompli pendant 15 ans par le Comité Central d'Action Sociale (CCAS) et les Comités Locaux d'Action Sociale (CLAS). Elle démontre la justesse des principes sur lesquels ils sont fondés et la force qui naît de l'action partenariale.

L'instruction relative à l'organisation de l'action sociale du 24 octobre 2006 signée par la directrice générale, Madame Jacquot-Guimbal, stipule que les principes de l'arrêté du 22 mai 1985 et de la circulaire du 26 juin 2000 précisant le rôle du CCAS, des CLAS et de leurs présidents sont maintenus, voire consolidés. Si le nombre de membres de CLAS qui pourrait évoluer après décentralisation est évoqué dans l'instruction, à aucun moment dans le texte il n'est fait allusion à un éventuel affaiblissement du rôle du Président du CLAS, au contraire.

Madame Jacquot-Guimbal a signifié son profond attachement à la qualité de l'action sociale et reconnu son importance au sein du ministère. Vous-même, M. Cazottes, avait déclaré lors du CCAS plénier du 9 octobre « il est indispensable de maintenir une action sociale forte de haut niveau. Il serait absurde de vouloir affaiblir l'action sociale dans la période actuelle. Pour moi, c'est plus qu'une nécessité, c'est une conviction ».

Vous avez précisé le 12 novembre qu'il s'agissait bien d'un toilettage concernant l'arrêté de 1985, que les mots ont pour vous une signification. En effet, à aucun moment, depuis 2 ans, il n'a été question de réformer ce texte, mais bien de lui apporter avant tout des compléments, induits des réorganisations et de la mise en œuvre de la LOLF.

La circulaire du 26 juin 2000 était devenue indispensable, tellement les Présidents de CLAS avaient de difficultés pour faire respecter leurs droits.

La mise en place d'une procédure où le chef de service peut décider qu'un jour ou 2 par mois suffisent au Président de CLAS pour exercer son mandat conduira à la mort programmée des CLAS. Il serait quasi impossible de faire fonctionner correctement un CLAS, quand on sait l'importance du rôle du Président. Quel agent voudra s'engager dans une Présidence, s'il n'a pas l'assurance de pouvoir mener à bien sa mission. Aujourd'hui, le Président en choisissant son temps d'activité pour l'action sociale mesure l'importance de la mission et s'attache à respecter son engagement. Alors que de nombreux chefs de service ne portent pas d'intérêt particulier à l'action sociale, comment

pourraient-ils en juger le temps nécessaire à la mise en œuvre ?

De nombreux Présidents de CLAS ont compris le danger immédiat d'une mesure qui conduirait à vider de son sens l'article 31 et ont réagi en exigeant de la DGPA que l'écriture originelle de l'arrêté de 85 et de la circulaire de 2000 soit conservée intégralement. Ceci s'est traduit par une première vague de motions.

Pour eux, comme pour moi et la CGT, il en va de la survie des CLAS.

Les organisations syndicales à l'origine de la création du CCAS et des CLAS verraient dans cette modification profonde une volonté de démantèlement d'instances qui ont fait largement leurs preuves depuis plus de 20 ans et qui sont très largement reconnues et appréciées par les agents et leurs familles. Avec cette attaque, les Présidents se sentent touchés dans leur intégrité. De très nombreux chefs de service qui chassent les ETP seront tentés de réduire à sa plus simple expression l'action sociale, alors que dans le même temps, l'administration centrale et le CCAS vont leur (les Présidents) imposer des responsabilités supplémentaires avec la mise en place des PPAS et des CORAS.

Par ailleurs, il serait saugrenu de penser que l'activité du Président de CLAS ne se mesure qu'au nombre d'agents dans un service. Le temps imparti à la conduite d'un PPAS et à l'organisation d'une action en faveur des agents est quasiment identique pour un service de 200 ou 400 agents. De plus, les retraités plus nombreux que les actifs ne sont que très mal pris en compte par insuffisance d'informations et de crédits. Non seulement les Présidents de CLAS doivent rester maîtres de leur engagement mais ils doivent être beaucoup mieux reconnus dans leur carrière.

Vous le savez, ce qui n'est pas inscrit dans le marbre peut être remis en cause à tout moment. Ce que vous proposez n'assurera pas à un Président la pérennité d'une décharge d'activité qu'il aura pu obtenir auprès d'un chef de service.

Vous l'aurez compris, l'heure est grave pour le Président du CCAS, la CGT et je l'espère pour les 2 autres organisations syndicales qui ne veulent rien renier de ce qui a été mis en place au cours de ces quelques 20 dernières années.

Il en va de la survie des CLAS qui concourent largement au bon fonctionnement des services.

Je demande donc avec la CGT que l'article 31 de l'arrêté de 85 soit conservé intégralement.

Il est aussi d'évidence que l'arrêté de 85 modifié doit faire l'objet d'un examen en CTPM ainsi que la circulaire d'application, l'un n'allant pas sans l'autre.

QUESTIONNAIRE DES DROITS SYNDICAUX 2008

**A RETOURNER A LA FEDERATION NATIONALE DE
L'EQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT**
Case 543 – 263 rue de Paris – 93515 – MONTREUIL – Cedex - Fax :
01.48.51.62.50
mail Organisation : orga.equipement@cgt.fr
mail Fédération : fd.equipement@cgt.fr

A REMPLIR IMPERATIVEMENT ET DE MANIERE COMPLETE

DATE DE LA REUNION :

Union Fédérale :

Sections présentes :
.....
.....
.....
.....

Représentativité C.G.T. :

Ces renseignements peuvent être obtenus auprès du service du personnel. Préciser le nombre de voix C.G.T. obtenues lors des dernières élections professionnelles dans chaque catégorie.

Nombre de voix CGT – PTTE – scrutin de 2007 :

Nombre de voix CGT – OPA – scrutin de 2006 :

Nombre de voix CGT-PTAS – scrutin de 2006 :

Nombre de voix CGT – CETE – scrutin de 2006 :
ou autres

Nombre total de voix CGT :

ATTRIBUTION DES DROITS SYNDICAUX 2008

**A qui doivent être expédiées les décharges 2008 sous forme de carnet à souche ?
Adresse Administrative impérativement !**

NOM : PRENOM :

ADRESSE :
.....
.....

Dans ton département qui est :

Secrétaire U.F. :

Nom : Prénom :
Adresse :
☎ travail : ☎ domicile :
Fax :
e-mail : ☎ Portable :
e-mail local syndical : ☎ local syndical :

Secrétaire PTTE :

Nom : Prénom :
Adresse :
☎ travail : ☎ domicile :
Fax :
e-mail : ☎ Portable :
e-mail local syndical : ☎ local syndical :

Secrétaire OPA :

Nom : Prénom :
Adresse :
☎ travail : ☎ domicile :
Fax :
e-mail : ☎ Portable :
e-mail local syndical : ☎ local syndical :

Secrétaire PTAS :

Nom : Prénom :
Adresse :
☎ travail : ☎ domicile :
Fax :
e-mail : ☎ Portable :
e-mail local syndical : ☎ local syndical :

Secrétaire CETE ou autres :

Nom : Prénom :
Adresse :
☎ travail : ☎ domicile :
Fax :
e-mail : ☎ Portable :
e-mail local syndical : ☎ local syndical :

**LE PRESENT QUESTIONNAIRE DEVRA ETRE IMPERATIVEMENT CONTRESIGNE
PAR LES SECRETAIRES DE TOUTES LES SECTIONS PRESENTES**

Secrétaire U.F.	Secrétaire P.T.T.E.	Secrétaire O.P.A.	Secrétaire P.T.A.S.	Autres
signature	signature	Signature	Signature	Signature

P.S. : Les U.F. ou sections qui ne répondront pas au questionnaire seront en attente de leurs droits syndicaux tout questionnaire incomplet sera mis en attente également